

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 41 (1905)
Heft: 10

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

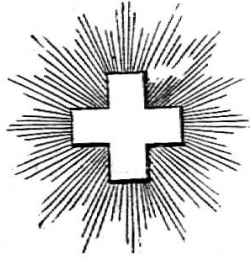
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

XLI^{me} ANNÉE

N^o 10.



LAUSANNE

11 mars 1905.

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez
ce qui est bon.

SOMMAIRE : *Le Simplon.* — *Épargne scolaire.* — *Chronique scolaire : Jura bernois, Vaud, Neuchâtel, Valais, Angleterre.* — *Revue de la Suisse allemande.* — *Bibliographie.* — PARTIE PRATIQUE : *Différents modes de la pensée (suite).* — *Dictée.* — *Arithmétique : le jour, la semaine, le mois, l'année.* — *Comptabilité pour classe de filles.*

LE SIMPLON

Tel le ver patient qui creuse sa spirale
Au cœur du chêne altier, de l'Alpe colossale,
Insecte génial, l'homme osa s'approcher.
Les antennes d'acier de ses perforatrices,
Obstinément, sans trêve, au gré de ses caprices,
De leurs dents de métal mordirent le rocher.

Le vieux mont, dont le fer déchirait les entrailles,
Soutint jusques au bout de terribles batailles
Dans les noirs souterrains pas à pas défendus...
Pour vaincre la montagne, il fallut deux armées :
Au nord comme au midi, les combattants-pygénées
Livrèrent au géant des combats éperdus.

Et la poudre et le pic, dans le granit revêché,
Chaque jour, chaque nuit, élargirent la brèche,
Poussèrent plus avant leurs multiples assauts...
Depuis six ans déjà, l'homme poursuit sa tâche,
Arrachant au rocher, sans repos, sans relâche,
La chair fibre par fibre et morceaux par morceaux.

Enfin, le terme approche. Et, sentant qu'il y touche,
Il va, il va toujours ! Entêtement farouche,
Lutte épique !... Il avance, et son bras inlassé
Ebranle, frémissant le dernier pan de roche.

Encore un coup de mine, encore un coup de pioche !
C'est fait. Le mont s'entr'ouvre et le Maître a passé !

Et maintenant, va-t'en par les routes nouvelles,
Locomotive à qui l'éclair prête ses ailes !
Va ! le Progrès s'attache à tes brûlants essieux ;
Il ouvre à ton essor de plus larges espaces,
Vole ! puisque les monts, se rangeant quand tu passes,
Ne sont plus un obstacle à tes élans joyeux !

Et toi, ruban d'acier qui désormais relie
Les froids pays du Nord à la douce Italie,
N'es-tu pas de la Paix l'emblème incontesté ?
Les peuples rapprochés vont oublier leurs haines,
Et, se tendant les bras, les familles humaines
Ensemble rediront ce mot : Fraternité !

Grancy, 24 février 1905.

A. ROULIER.

ÉPARGNE SCOLAIRE

M. Alfred Mottier a été bien inspiré en remettant en discussion la question des caisses d'épargne scolaires. L'épargne scolaire vaut la peine qu'on s'en occupe sérieusement, les habitudes d'économie étant un des principaux éléments de la prospérité future de nos élèves. Je m'autoriserai d'une expérience de plusieurs années, faite dans nos classes primaires et secondaires, pour répondre brièvement aux questions posées par l'honorable correspondant du Valais dans *L'Éducateur* du 18 février dernier.

1. Tout d'abord, l'épargne n'est et ne doit être ni forcée, ni régulière. Sans aucun engagement de sa part, l'enfant apporte ses économies, un jour fixe de la semaine, le lundi par exemple, quand il le peut et quand il le veut, quand il a gagné quelque argent par son travail, s'il n'a pas à l'employer pour autre chose. Si l'épargne contribuera à faire disparaître trop tôt la naïveté de l'enfant ? Est-ce que l'enfant perd sa candeur parce qu'on lui donne de bonnes habitudes ? J'ai remarqué, au contraire, que les enfants négligents, malpropres, peu ou point portés aux idées d'ordre et d'économie, dont l'éducation familiale mal comprise a voulu faire des hommes avant l'âge, sont précisément ceux qui perdent de trop bonne heure leur naïveté.

2. L'enfant comprend-il qu'il doit être poli, que la politesse est un signe de bonne éducation, qu'il faut respecter son prochain comme on doit se respecter soi-même ? Certainement. Et il comprendra tout aussi bien qu'il est préférable d'épargner son superflu

au lieu de le porter à la confiserie ou au cabaret. Il aura sûrement observé dans son entourage que l'homme économe fait bien ses affaires, comme il se sera rendu compte — rappelez-lui la parabole de l'enfant prodigue — que le dissipateur sera vite au bout de ses écus.

3. L'égalité existe-t-elle à l'école? Pas plus que dans la vie de notre société soi-disant égalitaire. Certains de nos élèves ne portent-ils pas de plus beaux habits que leurs camarades? Tel de nos grands garçons a déjà une montre, tandis que son voisin ne peut jamais regarder l'heure quand la leçon n'est pas suffisamment attrayante. Chacun apporte ce qu'il veut sans se préoccuper des sommes, petites ou grandes, déposées par ses condisciples. Ce ne sont d'ailleurs pas les enfants des parents riches qui font les plus fortes épargnes, mais bien ceux des ouvriers.

4. L'excès en tout est un défaut. L'économie poussée trop loin devient de l'avarice, qui est la plus abjecte des passions. Mais c'est là un danger très peu à redouter chez l'enfant, dont le maître a toujours l'occasion de faire naître et développer les bonnes qualités du cœur et de l'esprit. On ne peut d'ailleurs être avare, comme on ne peut partager avec les autres, que si l'on possède quelque chose et les enfants qui, spontanément ont aidé leurs parents dans la gêne rachètent bien les fautes de ceux qui ont succombé à la tentation.

5. Il paraît que, en effet, des enfants ont commis des indécrottes pour augmenter leur pécule et je ne cherche nullement à les excuser. Mais une hirondelle ne fait pas le printemps et l'on ne peut en bonne conscience condamner une institution en vue d'un simple fait, qui se présente bien rarement et, par suite, peut-être une fausse application d'un principe excellent.

Si l'on met en regard de ces quelques défaillances les immenses avantages, connus et inconnus, obtenus grâce aux habitudes d'économie prises sur les bancs de l'école, chez des milliers d'enfants, devenus des pères de familles et des femmes de ménage, on n'hésitera pas à appuyer de toute sa bonne volonté l'institution éminemment utile et éducative des caisses d'épargne scolaires.

TH. MÖCKLI.

CHRONIQUE SCOLAIRE

JURA BERNOIS. — Toujours à propos de la Caisse d'assurance des instituteurs bernois. — Nous nous permettons de développer encore davantage la question posée dans votre numéro du 18 février.

Un instituteur qui avait atteint l'âge de 47 ans au 1^{er} janvier 1904 s'est fait

recevoir membre de la Caisse d'assurance et, en même temps, il s'est fait avancer de cinq années pour avoir droit, à son entrée, au 35 % de son traitement.

Il aura versé à la Caisse, le 31 décembre 1905, la somme de	Fr. 910 —
Il payera en 1906, 1907 et 1908, chaque année 154 fr., soit	» 462 —
Supposons qu'il ait la santé et les forces nécessaires pour continuer, pendant 8 années encore, l'exercice de ses pénibles fonctions. Pendant ce dernier laps de temps, il payera pour ses cotisations	» 540 —

Total de l'argent versé à la Caisse au 31 décembre 1916	Fr. 1912 —
---	------------

Notre instituteur aura 60 ans et il sera usé et incapable de remplir ses fonctions. La Caisse lui versera une pension annuelle du 48 % de son traitement de 1350 fr., soit 648 fr. S'il avait prêté l'argent qu'il a versé à la Caisse, il aurait un capital de plus de 2000 fr. et il recevrait quand même une pension de 400 fr.

Faisons une comparaison qui s'impose. Un jeune instituteur, âgé de 20 ans, est entré dans l'association en même temps. Il versera comme cotisations pendant les cinq premières années	Fr. 405 —
Pendant les 8 années suivantes	» 540 —

Total de l'argent versé à la Caisse par le jeune instituteur au 31 décembre 1916	Fr. 945 —
--	-----------

Il aura 33 ans quand le premier atteindra la soixantaine et si, à ce moment-là, il devient incapable, il reçoit la même pension que le vieil instituteur, soit 648 fr. A l'âge de 60 ans, il recevrait, après avoir lutté comme le premier, le 60 % de son traitement de 1350 fr., soit 810 fr. de pension annuelle.

Celui qui sait comparer les chiffres ci-dessus d'une manière impartiale, arrivera à cette conclusion : Les vieux instituteurs ont tout avantage de rester au bénéfice de l'art. 49 de la loi du 6 mai 1894.

Il ne faut pas être étonné du nombre très restreint des vieux instituteurs faisant partie de la Caisse d'assurance. La revision des statuts s'impose. Les conditions d'entrée seront moins onéreuses et l'on augmentera le chiffre du % aux vieux instituteurs. Ce ne sera que justice.

Le gouvernement du canton de Zoug, qui a institué une caisse de secours, a compris autrement les choses. Tous les instituteurs laïques et toutes les institutrices non mariées en font partie. Ils ne payent qu'une cotisation annuelle de 25 fr. et ils reçoivent en cas d'invalidité une pension annuelle de 600 fr.

J. V.

† **Jean-Jacques Wittwer.** Le 18 février est décédé à Tramelan-dessous, dans sa soixante-deuxième année, après une pénible maladie, Jean-Jacques Wittwer, instituteur de la deuxième classe. Wittwer était né à Renan d'une famille de braves fermiers originaires d'Aeschi, sur le lac de Thoune, et qui étaient venus s'établir dans le Jura. La famille ayant quitté Renan, pour s'établir à Souboz, c'est dans ce village du Petit-Val que notre ami passa sa jeunesse.

Un cortège nombreux a suivi le cercueil de cet instituteur pour l'accompagner au champ du repos. Sur la tombe, les enfants de l'école, le chœur d'église ont chanté des chœurs de circonstance. Le temps étant à la neige, le cortège s'est rendu dans l'église paroissiale où les instituteurs du district de Courtelary et le

chœur d'hommes de Tramelan ont souligné de leurs accents graves et puissants le discours élevé de M. le pasteur Wuilleumier. Pour terminer, M. l'inspecteur Gylam a prononcé le discours suivant que nous reproduisons à la demande d'un grand nombre de collègues :

« L'excellent citoyen dont la dépouille mortelle va être rendue à la terre a été l'un des plus dignes vétérans du corps enseignant du district de Courtelary et du Jura. C'est avec une profonde tristesse que je viens lui adresser, au nom de ses collègues, une dernière parole d'ami, un dernier adieu.

Né à Renan le 8 avril 1843, *Jean-Jacques Wittwer* fit ses études sous la direction de l'éminent et vénérable pédagogue, feu M. le pasteur Jaquet, à l'institut de Play. L'heureux temps passé dans ce paisible vallon au pied de Blamont a toujours été un de ses plus chers souvenirs. De même que pour la plupart de ses collègues sortis de cet établissement, les impressions qu'il y reçut ont eu une influence salutaire sur toute sa carrière.

En automne 1862, notre ami subit avec succès l'examen en obtention du diplôme d'instituteur primaire et, tôt après, il se chargea de l'école de Châtelat. Dans cette localité, il eut le bonheur de trouver sa fidèle compagne qui, avec un dévouement sans bornes, a partagé ses joies et ses peines et a fait de son foyer un centre de paix et de contentement. Qu'il me soit permis d'exprimer à cette digne et vénérée épouse et à toute sa famille notre vive et cordiale sympathie dans le deuil cruel qui les frappe.

Au printemps de 1877, M. Wittwer fut appelé à l'école de Tramelan-dessous où il n'a cessé d'exercer sa vocation jusqu'au moment où l'implacable maladie est venue l'arracher à son activité utile et bénie.

M. Wittwer était un homme doux et modeste. Il désirait la paix et ne recherchait ni l'éclat ni la grandeur. Il trouvait sa satisfaction à faire du bien et à obliger ceux qui l'entouraient. Chez lui, il n'y avait ni dol ni fraude et tous ceux qui l'ont connu rendent hommage à sa droiture de caractère, à sa franchise et par-dessus tout à sa grande bonté de cœur. — Il aimait sa classe et les enfants confiés à ses soins; il mettait toute son ambition à l'accomplissement ponctuel et consciencieux de sa tâche. Et quel bonheur n'éprouvait-il pas en constatant le succès de ses efforts et les progrès de ses élèves! Aussi les résultats de son enseignement étaient-ils toujours très réjouissants. Encore la dernière fois que j'ai eu le privilège de le voir, alors qu'il était déjà bien souffrant, bien malade et privé de la voix, sa grande préoccupation était sa classe et ses chers élèves.

En M. Wittwer l'école perd un bon et fidèle instituteur, ses collègues, un ami sûr et dévoué, sa famille, un père tendre et respecté.

Tous, nous lui conserverons notre reconnaissance et notre affection.

Cher ami Wittwer, repose en paix ! »

† **Maurice Rérat.** Mardi, 13 février, un cortège nombreux accompagnait au champ du repos, à Porrentruy, la dépouille mortelle de Maurice Rérat, décédé à l'âge de quatre-vingt-sept ans. Entré en 1837 à l'école normale de Porrentruy, Rérat fut instituteur à Grandfontaine puis appelé, au mois d'août 1844, à la direction de l'école modèle qui était en ce moment l'école d'application de l'école normale de Porrentruy. Rérat fut aussi chargé des cours de dessin et de calligraphie à l'école normale; il résigna ses fonctions en 1863 et quitta l'enseignement public en 1867. Il était originaire de Buix.

H. GOBAT.

VAUD. — † **Louis Reymond**. Le 20 février est décédé à Yens, après quelques jours de maladie, M. Louis Reymond, instituteur.

Le défunt n'était âgé que de trente-quatre ans. Né en 1871, il obtint le brevet en 1892 et enseigna à Berolle d'abord, puis à Constantine et enfin à Yens dès 1896.

Homme de toute moralité, instituteur consciencieux et travailleur, Louis Reymond aimait l'école et s'y vouait tout entier. Parlant peu, sortant peu, il n'avait pas les dehors brillants de beaucoup d'autres qui certainement ne le valent pas, mais, en revanche, il avait du fond, du cœur, de bons sentiments. — Malheureusement, il fut souvent méconnu et trop rarement apprécié à sa juste valeur. Tout dernièrement, une pétition signée par une très faible partie de la population de Yens fut adressée au Service de l'Instruction publique. Les pétitionnaires demandaient la révocation de notre collègue, auquel ils reprochaient des choses insignifiantes.

Louis Reymond en eut le cœur brisé et le chagrin qu'il en ressentit ne fut pas étranger à sa mort prématurée.

Une quarantaine d'instituteurs ont tenu à rendre les derniers devoirs à Louis Reymond. — M. Meyer, instituteur à St-Prex, dit un dernier adieu à celui qui fut un camarade excellent, un collègue dévoué. — M. Grivat, adjoint, s'adressa aux parents, qui, trop souvent, n'appuient pas assez l'instituteur et aux enfants, si facilement oublieux de leurs devoirs envers le maître.

Ce départ nous laisse une impression pénible. Louis Reymond était un homme de travail et de dévouement, un instituteur de mérite. Ses qualités étaient grandes. N'eût-il pas été possible de lui pardonner, en retour, ses petits travers ? On aurait pu, semble-t-il, lui épargner cette dernière et suprême tristesse. — Que sa famille affligée, sa veuve et ses trois orphelins reçoivent ici l'expression de notre profonde sympathie ! Les collègues de Louis Reymond se souviendront de lui et n'oublieront pas non plus les cruelles circonstances qui ont précédé sa mort.

F. M.

† **M^{me} E. Gonin-Lugrin**. — Le corps enseignant du district d'Echalens vient d'éprouver une nouvelle perte en la personne de Mme E. Gonin-Lugrin, institutrice à Essertines sur Yverdon. C'est avec une grande tristesse que les institutrices et les instituteurs de ce district ont vu s'ouvrir cette nouvelle tombe, alors qu'à peine celle de Mlle Chatelanat venait de se refermer.

Mme Gonin-Lugrin avait été brevetée en 1884. D'abord remplaçante à Essertines, elle fut ensuite appelée définitivement à la direction de la deuxième classe de cette commune. Pendant plus de vingt ans, elle prodigua à ses élèves les trésors de son savoir et de son dévouement. Elle forma des générations de bons élèves et épuisa ses forces dans l'accomplissement de sa tâche.

Le jour des funérailles, le 22 février écoulé, M. Golaz, député d'Essertines, rendit en un discours ému un éloquent témoignage aux qualités et à la valeur de l'institutrice que le village voyait disparaître. M. Guidoux, vice-président de la S. P. V., adressa à son tour un dernier adieu à celle qui partait et déposa sur son tombeau la couronne offerte par la Société pédagogique vaudoise. Remarqué dans la très nombreuse assistance : de nombreux collègues du district et M. l'adjoint Henchoz, délégué du Département de l'Instruction publique.

Puisse notre sympathie et nos regrets adoucir la douleur de la famille affligée !

E. A.

**** Ecoles normales.** — M. Léopold Miéville, maître de dessin et de modelage aux Ecoles normales, vient de donner sa démission pour la fin de l'année scolaire 1904-1905 (*Voir aux annonces*). Par la nouvelle loi sur l'organisation du Conseil d'Etat, il a été promu au poste de secrétaire au Département de l'Instruction publique. M. Miéville est entré à l'Ecole normale en 1869, comme successeur de François Bocion. Il a donné également le cours de modelage depuis 1887. Nos meilleurs vœux accompagnent ce doyen de l'enseignement dans les fonctions auxquelles il va désormais consacrer toutes ses forces.

NEUCHATEL. — Ecole normale cantonale. — Le Conseil d'Etat dans sa séance du 25 février 1905, a procédé aux nominations suivantes concernant l'Ecole normale cantonale :

Direction : M. Edouard Clerc, actuellement directeur des écoles primaires de La Chaux-de-Fonds ; — Langue et littérature françaises : M. Ed. Montandon, actuellement professeur à Fleurier ; — Mathématiques et sciences : M. Auguste Dubois, actuellement professeur à l'école normale cantonale ; — Histoire, instruction civique et géographie : M. Charles Knapp, professeur à l'Académie de Neuchâtel ; — Comptabilité : M. Paul-Emile Bonjour, professeur à l'Ecole de Commerce de Neuchâtel ; — Langue allemande : M. Charles Gauchat, professeur au Gymnase cantonal ; — Dessin artistique : M. Fritz Landry, professeur au Gymnase cantonal ; — Dessin géométrique : M. Louis-E. Mauler, professeur au Gymnase cantonal ; — Chant et musique : M. Emile Lauber, professeur ; — Ecriture : M. Arthur Fallet, professeur à l'école de Commerce ; — Gymnastique : M. Ulysse Matthey, professeur à l'école secondaire ; — Travaux manuels : M. Eugène Sire, et Mlle Amélie Clerc ; — Ouvrages : Mlle Jenny Godet. — La surveillance des leçons et l'enseignement de l'économie domestique sont confiés à Mlle Anna Reymond, titulaire actuelle.

L'entrée en fonctions est fixée au lundi 1^{er} mai 1905.

D'autre part, le dernier « Bulletin mensuel » publie les décisions suivantes concernant cette même Ecole :

Le programme comprendra désormais trois années d'études.

Ouverture de l'année scolaire 1905-1906, lundi 1^{er} mai, à 8 h. du matin.

Inscription des nouveaux élèves (jeunes gens et jeunes filles), vendredi 28 avril, de 8 à 11 heures du matin, au bureau de la direction, salle N^o 27, au collège secondaire des Terreaux, âge d'admission : 15 ans.

Sont admis : en première année et sans examen les élèves ayant suivi avec succès, pendant deux années, une école secondaire ; en deuxième année, les élèves sortant de la classe supérieure d'une école secondaire de trois années, avec un certificat d'études satisfaisant.

Les trois années d'études à l'école normale seront obligatoires dès l'an prochain, il ne sera plus admis en deuxième année des élèves venant d'une école secondaire, sauf dans des cas tout à fait exceptionnels.

Les élèves des sections pédagogiques communales peuvent être admis en deuxième ou troisième année.

Le programme des cours sera délivré à la fin d'avril.

Voilà des décisions qui, avec les nominations signalées plus haut, nous font bien augurer de l'avenir de l'Ecole normale cantonale neuchâteloise. Nous sommes de ceux qui, maintes fois, se sont occupés et préoccupés des deux choses qui

avant tout lui faisaient défaut : une bonne direction pédagogique et un corps enseignant homogène avec, pour résultante, un enseignement normal plus concentré.

Elle aura désormais l'un et l'autre.

Le Conseil d'Etat a eu la main heureuse en appelant à la direction de l'école M. Clerc, chargé comme tel de la préparation professionnelle des candidats à l'enseignement primaire.

Educateur éprouvé, homme de haute culture, M. Clerc, âgé de 54 ans, est le fils de M. Clerc-Leuba, ancien conseiller d'Etat. Après avoir fait de bonnes études classiques à Neuchâtel et à Leipzig, il fut professeur au Gymnase cantonal et, depuis plus d'un quart de siècle, il dirige avec distinction les écoles du « grand village » ; il fut pendant nombre d'années professeur de pédagogie théorique et pratique dans la section pédagogique de l'école industrielle de La Chaux-de-Fonds. Il arrive donc à la Direction de l'école normale cantonale avec un fonds de connaissance et un trésor d'expériences dont ne manqueront pas de bénéficier ses futurs élèves.

Nous applaudissons donc sans réserve à cette nomination et nous sommes heureux de constater et pour l'école normale et pour sa nouvelle direction que cette nomination a eu, au pays de Neuchâtel, ce que l'on est convenu d'appeler « une bonne presse ». M. Clerc doit se sentir encouragé d'autant à entreprendre, avec tout l'élan, tout l'enthousiasme et toute la compétence dont nous le savons capable, la tâche si importante dont il va prochainement assumer la responsabilité, tâche et responsabilité si grandes que nous n'en connaissons guère qui le soient davantage¹.

CH. HINTENLANG.

† **Fritz Humbert-Prince.** — Encore un deuil pour le corps enseignant neuchâtelois. C'est le quatrième depuis le commencement de l'année. Nous n'avons pas le souvenir d'en avoir jamais vu autant.

Né à La Chaux-de-Fonds où il fit ses premières études, Fritz Humbert passa ensuite dans l'Institut de M. Paroz dont il fut un des premiers élèves. Après l'obtention du brevet d'instituteur, il débuta en 1869-70 dans l'enseignement à l'Ecole temporaire d'hiver des Roulets sur La Sagne. Il s'en alla ensuite comme précepteur à Berlin, puis à Keilhau dans l'école ouverte par Froebel, où il s'enthousiasma pour la méthode du fondateur des Jardins d'enfants. Il publia plus tard une brochure sur Froebel, qui eut l'honneur d'une traduction en italien. Rentré à La Chaux-de-Fonds en 1880, il fut successivement instituteur au Valanvron, puis au Bas-Monsieur et enfin en quatrième du village. On appelait encore à cette époque La Chaux-de-Fonds un village. Une maladie cruelle l'arrêta plusieurs fois dans son activité et enfin le terrassa après de longues semaines de souffrances vaillamment supportées, le 27 février dernier. On l'a enterré le 1er mars. Un nombreux cortège d'amis et de collègues l'a suivi au cimetière où, après le pasteur, MM. Blaser, inspecteur, et Paul Buhler, instituteur, président de la section pédagogique du district, ont rappelé la carrière si active du défunt et lui ont adressé un suprême adieu.

Fritz Humbert-Prince laisse le souvenir d'un maître consciencieux et éclairé,

¹ L'*Educateur* tient aussi à exprimer ses sincères félicitations à M. E. Clerc, qui a dirigé notre revue pendant trois ans et à laquelle il envoie encore des articles très goûtés de nos lecteurs. Nous lui souhaitons bon courage et plein succès dans la grande tâche qu'il vient d'entreprendre. (La Réd.)

d'un travailleur, d'un excellent collègue, d'un homme au cœur simple, modeste et bon. Nous exprimons encore ici à sa famille notre profonde sympathie.

H. B.

— M. Humbert-Prince était d'ailleurs connu au delà des limites de son canton. Plusieurs de nos lecteurs se souviennent sans doute des conférences qu'il donna à l'Hôtel-de-Ville de Lausanne, il y a une dizaine d'années, sur *Les origines de la méthode frœbelienne*.
(La Réd.).

VALAIS. — M. le Conseiller d'Etat Biolley, chef du Département de l'instruction publique, vient de présider une conférence des inspecteurs scolaires de la partie française de ce canton.

La loi sur l'instruction publique, la caisse de retraite des instituteurs et la rédaction d'un manuel d'histoire et de géographie ont fait l'objet de la discussion.

Il est certainement sage et louable de prendre l'avis de MM. les inspecteurs en ces questions. Espérons que de cet échange de vues, il résultera quelque bien pour notre instruction populaire et le corps enseignant.

Ce dernier, directement intéressé et aux prises avec les difficultés pratiques, devrait aussi être consulté et entendu. Le triple tractandum de la réunion ci-dessus fera sans doute l'objet de travaux à présenter à un prochain congrès pédagogique.
ALF. MOTTIER.

ANGLETERRE. — **Congrès d'hygiène scolaire.** — Ce congrès, réuni à Londres, la semaine dernière, et auquel plus de 150 autorités en matière scientifique et pédagogique avaient pris part, vient de terminer ses séances. Parmi les vœux principaux qui ont été adoptés, il faut signaler : un minimum de 9 heures de sommeil pour les enfants de moins de 15 ans ; l'organisation sur le modèle américain de fréquentes conférences entre les parents et les maîtres ; des leçons pratiques d'hygiène pour les professeurs et pour les élèves ; la mise au concours d'un manuel élémentaire d'hygiène.

REVUE DE LA SUISSE ALLEMANDE

En 1904, le canton d'Uri comptait, à l'école primaire, 2680 élèves, 27 instituteurs et 34 institutrices. Deux communes dépassaient le maximum de 70 élèves par classe ; 16 n'ont pas atteint le minimum de 540 heures de leçons annuelles (30 semaines à 18 leçons). Les écoles d'Altdorf seules ont un enseignement méthodique du dessin. Les six écoles secondaires du canton avaient 91 élèves, 3 maîtres et 4 maitresses. 375 élèves fréquentaient les cours complémentaires (40 leçons par an). L'Etat a dépensé pour les écoles primaires 18 879 fr., et pour les écoles secondaires 1900 fr. Les communes ont dépensé 42,115 pour les écoles primaires. — C'est ce même canton qui possède le sénior des instituteurs suisses, en même temps le plus vieux bourgeois d'Uri. C'est M. Colomban Russi, à Andermatt, qui a célébré, le 17 janvier, son centième anniversaire. Il a été régent de sa commune pendant 71 ans.

La ville de *St-Gall* a décidé de supprimer, à partir du printemps, les classes d'allemand pour élèves de langues étrangères.

D'après la récente loi sur les traitements, le corps enseignant de la ville de *Zurich* reçoit maintenant les traitements minima et maxima (après 25 ans) suivants : Maitresses primaires : 2600-3400 fr., maitres primaires : 2800-4200 fr., maitres secondaires : 3400-4800 fr.

Répondant à une requête de la société des instituteurs, la Direction des finances du canton de *Berne* a décidé que les membres de la Caisse d'assurance et de prévoyance pourront déduire la prime annuelle de la somme imposable du produit du travail.

Le manque d'instituteurs se fait de plus en plus sentir dans ce canton. Ce sont surtout les communes de montagnes qui en pâtissent, car leurs faibles ressources ne leur permettent pas d'augmenter le traitement vraiment dérisoire. Dans un seul numéro de la *Feuille officielle*, quarante places étaient au concours. Beaucoup de communes doivent se contenter, depuis des années, de nominations provisoires, qu'il faut renouveler tous les six mois. On cite une commune qui, faute de mieux, dut engager un typographe pour instruire 52 élèves; il paraît que ce maître improvisé travaille à la satisfaction des autorités. Maintenant que les classes supérieures de l'École normale seront transférées à Berne, il y aura assez de place, à Hofwyl, pour des classes parallèles. Reste à savoir si le nombre des inscriptions seront suffisantes. Y.

BIBLIOGRAPHIE

Morgarten, par Virgile Rossel. Drame en quatre actes en vers, représenté au théâtre de Lausanne. Payot et Cie. fr. 1.50.

Le goût des représentations dramatiques est depuis longtemps dans nos mœurs. Au XVIII^e siècle déjà, sur une scène installée dans la campagne de Mon-repos, à Lausanne, Voltaire faisait jouer plusieurs de ses tragédies aux applaudissements de la société lausannoise, qui possédait, au dire de l'auteur de *Zaire*, les meilleurs juges de l'Europe. Depuis quelques années, un théâtre national est en train de se créer dans notre Suisse romande, particulièrement dans le canton de Vaud. Ce furent d'abord les drames historiques de *Ribaux*, puis les pièces artistiques de *René Morax*, *Henri Warnéry*, etc. Virgile Rossel, qui, en 1898, nous avait déjà donné un *Davel* intéressant, vient avec son drame de *Morgarten*, ajouter un nouveau fleuron à l'art dramatique suisse.

Il a voulu célébrer un des événements les plus glorieux de notre passé. Mais rien n'est plus difficile que de transporter une bataille sur la scène. On ne le peut qu'avec le secours de l'imagination, et ce qui fait souvent défaut à ces tableaux historiques, c'est une action qui émeut, qui empoigne. M. Virgile Rossel a-t-il complètement réussi à surmonter ces difficultés? nous ne le croyons pas. Cependant, dans ces quatre actes, dont nous ne referons pas l'analyse après tous les journaux quotidiens, il y a des situations émouvantes, des vers de haute allure, et il s'en dégage un enseignement patriotique de grande valeur. Les deux derniers actes, particulièrement, font une impression profonde. La belle chanson du banni, au deuxième acte, ne tardera pas à devenir un morceau d'anthologie. Excellente lecture à faire en classe; c'est pourquoi nous recommandons chaudement la brochure que vient d'éditer la maison Payot, soigneusement imprimée par Viret-Genton, à tous nos collègues, surtout à ceux qui n'auront pas eu le privilège d'assister aux superbes représentations données par la *Muse*. E. S.

*** **Ouvrages reçus** : *Quelques directions méthodiques pour le personnel des écoles primaires et les maîtresses frœbeliennes*, par A. Flament. Liège 1905. Nous reviendrons au cours de l'année sur cet ouvrage d'un pédagogue belge.

Wie haben wir uns zu stellen zur heiligen Schrift? von C.-G. Keller, Schaffhouse, 1904. — De M. E. Clerc, directeur à la Chaux-de-Fonds. Rapport de l'école professionnelle de jeunes filles de la Chaux-de-Fonds (année 1904).

PARTIE PRATIQUE

Différents modes de la pensée.

(Suite.)

En analysant la pensée qu'on appelle un *jugement*, nous avons vu¹ que la représentation mentale s'y trouve mise en rapport immédiat avec l'idée de la réalité. Mais la pensée se présente aussi sous d'autres modes où ce rapport est conditionné, restreint, indirect, ou même totalement absent.

Ainsi, dans le jugement conditionnel, la représentation mentale ne s'associe avec l'idée de la réalité que moyennant une condition qui modifie la pensée. [*Le ciel serait clair.*]

La pensée interrogative que nous avons quand nous demandons : *Partez-vous ?* se compose de la représentation [*Vous partir*] avec le désir de connaître la réalité à cet égard, c'est-à-dire de pouvoir y joindre l'idée de la réalité.

Dans la pensée impérative, ou optative, le fait représenté est en rapport avec la réalité *voulue* ou *désirée*, et non avec la réalité immédiate [*Soyez attentifs !*]

Dans la plupart des pensées que nous énonçons sous la forme subjonctive le rapport avec la réalité se trouve encore plus éloigné.

Enfin, ce que nous exprimerions par un infinitif, un participe et d'autres mots employés indépendamment d'un verbe aux modes personnels [*Aller à la campagne. — Une voiture arrêtée sur une route*] n'est qu'une pure représentation mentale sans rapport avec la réalité. Aussi, lorsque des pensées nous viennent à l'esprit dans cette condition-là, c'est-à-dire isolées de la réalité, comme elles le sont dans la rêverie, nous ne les exprimons point, par la raison qu'il ne s'y attache aucun intérêt véritable.

Le rapprochement que nous venons de faire entre les différents modes de la pensée, en correspondance avec les modes du verbe créés par la langue, nous fait voir que toutes nos manières de penser propres à figurer dans le discours ont été formées sur la même base et coordonnées au même point de vue : celui de la réalité des choses. Pouvaient-elles en être autrement quand ce sont les réalités de la vie qui ont d'abord, et par force, appris à l'homme à penser ? La langue, alors, pour répondre aussi à ses besoins, a suivi la même marche.

II

L'expression de la pensée.

Comme les idées sont les éléments de la pensée, les mots sont les éléments du discours. L'analyse doit les envisager, non comme de simples productions de la langue exposées en un texte, mais comme des *instruments en action*, au moment même où ils fonctionnent pour exprimer la pensée.

Chaque mot *signifie* ou *énonce* une idée, qui peut être simple, comme en général celle de l'adjectif ou de l'adverbe ou bien complexe, comme celle du verbe aux modes personnels.

En étudiant les fonctions des mots l'analyse doit toujours distinguer les idées qu'ils *énoncent* d'avec celles qui peuvent s'y ajouter, *suggérées* par les circonstances qui accompagnent les discours, comme c'est ordinairement le cas lorsqu'on fait des phrases dites *elliptiques*.

LIAISON ENTRE LES MOTS. Lorsque, dans la pensée que l'on exprime, les idées

¹ *Educateur* 1904, page 750.

se lient entre elles par leurs rapports naturels, les mots se lient aussi entre eux par leur signification.

Si deux idées sont en rapport direct entre elles, ce rapport n'est pas exprimé dans le discours par un mot exprès, il suffit d'énoncer les deux idées connexes pour que ce rapport se trouve ainsi déterminé et exprimé. [*Lettre écrite.*]

Mais un rapport indirect entre deux idées ne peut s'exprimer qu'en énonçant l'idée intermédiaire [*Ecrire avec un crayon ; la prép. avec énonçant l'idée intermédiaire.*]

Les mots liés les uns aux autres en vertu de ces rapports forment des groupes. Chaque groupe a pour base le mot auquel tous les autres se rattachent par leur signification.

Un mot, en se liant avec un autre, joue le rôle de terme *principal* ou de terme *accessoire*.

Le terme principal est celui qui est modifié ou dont les relations sont modifiées par les autres mots.

1. Dans ce groupe : *Un pauvre bûcheron tout couvert de ramée*, le mot principal, *bûcheron*, est modifié par tous les autres, qui sont accessoires par rapport à lui.

2. Dans cette phrase : *Un grand vol de corbeaux passa par-dessus le bois*, on voit que les cinq premiers mots forment un groupe dans lequel le terme *vol* est modifié par quatre mots complémentaires. Les quatre derniers forment un autre groupe qui se rattache au verbe *passa* pour déterminer sa relation de lieu.

Le verbe *passa*, avec ses accessoires, s'applique aussi au terme principal *vol*. Celui-ci se trouve ainsi modifié en lui-même et dans ses relations par l'ensemble de tous les autres termes.

Le premier groupe, pris à part, ne nous donne qu'une représentation mentale sans exprimer un rapport avec la réalité ; il en est de même des trois derniers mots de la phrase, mais le fait énoncé par le terme *passa* est exprimé comme étant une *réalité*.

3. Les quatre mots : *Nous partirons ensemble demain* forment un groupe avec le mot *nous* comme base et où le verbe exprime une *réalité* conditionnelle.

4. Dans la phrase : *Soyez attentifs !* le mot *attentifs* s'applique à la personne grammaticale du verbe et ce verbe, par sa forme impérative, ajoute l'idée de la *réalité* voulue ou désirée.

Nous voyons que les groupes de mots, ou les parties d'un discours, expriment la pensée tantôt *sans* son rapport avec la réalité, comme dans le premier exemple ci-dessus, tantôt *avec* ce rapport, comme dans les trois autres exemples et que dans ce dernier cas, ils forment des *propositions*.

Ce qui précède nous fait conclure ainsi :

Une proposition est l'expression d'une pensée et de son rapport avec la réalité.

La langue, en constituant la proposition, a formellement établi la distinction que l'analyse doit faire, et que nous avons faite, entre la pensée neutre, qui ne se compose que d'idées figuratives des choses et la pensée réelle ou pratique, qui vise à la réalité.

Le but de la proposition, dans le discours, est de modifier la pensée pratique chez l'auditeur suivant l'intention de celui qui parle. En dehors de la proposition les mots ne peuvent modifier que les idées figuratives, de sorte qu'avec la

seule signification des mots ajoutés les uns aux autres, sans la proposition, nous ne pouvons rien apprendre à nos semblables, ni modifier leurs opinions, ni exercer aucune action sur eux.

L. BARD.

(A suivre.)

DICTÉE

Degré supérieur.

Après une collecte en faveur des Incurables.

Pièces d'or, pièces d'argent ! Ah ! que ne pouvez-vous, pour un instant, vous animer et nous conter tout bas votre histoire ! Vous avez roulé dans le vaste monde, apportant aux uns l'instruction, l'indépendance, la saine joie de vivre, la possibilité de traduire efficacement les enthousiasmes, les élans de pitié, la bonté du cœur, — apportant à d'autres, troublés par votre éclat, le moyen de réaliser leurs rêves égoïstes, de dominer les faibles, et, parfois, de payer le déshonneur d'autrui. — Insensibles, vous avez poursuivi votre route, arrachant des larmes de joie, de reconnaissance, mais aussi de désespoir, de honte... Vous avez servi à soulager des souffrances, à rendre confiance aux désespérés, à bâtir des écoles, des églises, à acheter du pain... Mais vous avez également servi à acheter des consciences, à payer la caution arrachée dans un moment de faiblesse, ou la dette du cabaret... Vous avez successivement habité l'élégant portemonnaie en cuir de Russie, le coffre-fort du banquier, la poche de gilet de l'ouvrier bambocheur, le bas de laine caché dans l'armoire, la bourse massive de nos campagnards... Vous avez visité les troncs de nos églises, nos hôpitaux, nos cafés, nos magasins, passant d'une main gantée à une main calleuse, et demain vous prendrez votre volée dans les mansardes de nos villes, dans les fermes de nos campagnes pour aller réjouir les Incurables, pauvres épaves de la vie, travailleurs frappés par la maladie, par le malheur... Puis, vous échappant de leurs doigts tremblants, vous repartirez pour vagabonder à nouveau dans le monde ; vous frapperez à toutes les portes, et vous rentrerez en tintant gaiement, certaines d'être bien accueillies, en attendant, qui sait?... de retomber peut-être un jour dans le sac de la collecte des Incurables.

Pièces d'or, pièces d'argent, vous ferez beaucoup de mal, et vous ferez beaucoup de bien, parce que vous êtes les instruments passifs de la volonté humaine, et que cette volonté s'applique avec une égale virtuosité à des œuvres bonnes et à des œuvres mauvaises.

(Portes entr'ouvertes.)

B. VALLOTTON.

ARITHMÉTIQUE

(Suite.)

Le jour, la semaine, le mois, l'année.

11. Combien y a-t-il de jours dans une semaine ? [7 j. = 6 j. ouvrables].
Combien y a-t-il de semaines dans une année ? [52 semaines].
Combien de jours aurait donc l'année ? [52×7 j. = 364 j.].
12. Combien l'année a-t-elle de mois ? [12 mois].
A combien de jours compte-t-on habituellement le mois ? [30 jours].
L'année aurait ainsi combien de jours ? [36 jours].
13. Combien les mois ont-ils de jours en réalité ?

Trente jours ont novembre,
Avril, juin et septembre ;
De vingt-huit, il en est un ;
Tous les autres en ont trente-un.

14. L'année est dite *bissextile*, lorsque tous les quatre ans, février a 29 jours au lieu de 28. Combien l'année a-t-elle donc de jours ?

4 mois à 30 jours =	120	
1 mois à 28 jours [29] =	28	[29]
7 mois à 31 jours =	217	
	365 j.	366 j.

Combien cela fait-il de semaines et de jours ? [52 sem. 1 [2] jour].

15. 7 ans = ? mois [84]. 4 ans 7 mois = ? mois [55].
6 ans = ? sem. [312]. 2 ans 16 sem. = ? sem. [120].
4 jours = ? heures [96]. 5 jours 15 h. = ? heures [135].
9 heures = ? min. [540]. 8 min. 30 sec. = sec. [510].
16. 60 mois = [5 ans]. 90 mois = [7 ans 6 mois].
72 h. = [3 jours]. 50 h. = [2 jours 2 h.]
540 min. = [9 heures]. 429 min. = [7 h. 9 min.].
960 sec. = [16 min.]. 850 sec. = [14 min. 10 sec.].

17. Un enfant est âgé de :

- a) 19 semaines ; combien cela fait-il de jours ? [133 j.]
b) 2 ans 8 mois ; combien cela fait-il de mois ? [32 mois]
c) 1 an 48 sem. ; combien cela fait-il de sem. ? [100 sem.]
d) 1 an 15 jours ; combien cela fait-il de jours ? [380 j.]

18. Combien s'écoule-t-il de semaines entre les semailles et la récolte des céréales suivantes, si ce temps comporte :

- a) pour le froment hiverné 315 jours ? [45 sem.]
b) pour le froment de printemps 130 jours ? [18 sem. 4 j.]
c) pour l'épeautre hiverné 300 jours ? [42 sem. 6 j.]
d) pour l'épeautre de printemps 160 jours ? [22 sem. 6 j.]

19. Un malade a été à l'hôpital pendant 14 semaines 2 jours. Pour combien de journées doit-il payer ? [100 j.]

20. Combien une semaine renferme-t-elle d'heures ? [168 h.]

21. Une recrue a fait 7 semaines 3 jours d'école. Pour combien de jours recevra-t-elle la solde ? [52 j.]

22. L'Ascension est le 40^e jour après Pâques, et Pentecôte 10 jours après l'Ascension. Combien s'écoule-t-il de semaines ?

- a) de Pâques à l'Ascension ? [39 j. = 5 sem. 4 j.]
b) de l'Ascension à Pentecôte ? [10 j. = 1 sem. 3 j.]
c) de Pâques à Pentecôte ? [49 j. = 7 sem.]

23. Combien de jours et de semaines ont :

- a) le 1^{er} trimestre ? (90 j. = [12 sem. 6 j.]
b) le 2^{me} trimestre ? (91 j. = [13 sem.]
c) le 3^{me} trimestre ? (92 j. = [13 sem. 1 j.]
d) le 4^{me} trimestre ? (92 j. = [13 sem. 1 j.]

24. Combien d'heures y a-t-il dans un mois de :

- a) 30 jours ? [720 h.] c) 28 jours ? [672 h.]
b) 29 jours ? [696 h.] d) 31 jours ? [744 h.]

ADDITION (ORAL)

1. 6 mois + 9 mois = [1 an 3 mois].
45 sem. + 17 sem. = [1 an 10 sem.].
13 heures + 18 h. = [1 j. 7 h.].
52 min. + 34 min = [1 h. 26 min.].
2. 3 ans 7 mois + 6 mois = [4 ans 1 mois].
5 ans 20 sem. + 35 sem. = [6 ans 3 sem.].
9 h. 40 min. + 50 min. = [10 h. 30 min.].
20 min. 30 sec. + 45 sec. = [21 min. 15 sec.].
3. 9 ans 5 mois + 2 ans 7 mois = [12 ans].
5 ans 40 sem. + 1 an 20 sem. = [7 ans 8 sem.].
3 j. 10 h. + 4 j. 20 h. = [8 j. 6 h.].
18 min. 40 sec. + 10 min. 50 sec. = [29 min. 30 sec.].
4. A : a) 1 h. 30 min. ajouter successivement 30 min. jusqu'à 5 h. 30 min.
b) 7 h. 40 min. ajouter successivement 10 min. jusqu'à 9 h.
c) 11 h. 15 min. ajouter successivement 15 min. jusqu'à 1 h. 15 min.
d) 9 h. 45 min. ajouter successivement 45 min. jusqu'à 3 h. 45 min.
5. Combien de temps un garçon a-t-il été occupé, s'il a :
a) joué pendant 55 min. et chanté pendant 15 min. ? [1 h. 10 min].
b) écrit pendant 1 h. 20 min. et composé pendant 50 min. ? [2 h. 10 min.].
c) appris une poésie pend. 40 min. et calculé pend. 1 h. 35 min. [2 h. 15 m.].
d) dessiné pendant 2 h. 30 min. et lu pend. 1 h. 50 min. ? [4 h. 20 min.].
6. Une fille est âgée de :
a) 2 ans 5 mois ; son frère a 1 an 4 mois de plus [3 ans 9 mois].
b) 4 ans 7 mois ; son frère a 3 ans 5 mois de plus [8 ans].
c) 10 ans 8 mois ; son frère a 6 ans 7 mois de plus [17 ans 3 mois].
d) 15 ans 11 mois ; son frère a 8 ans 9 mois de plus [24 ans 8 mois].
Quel est l'âge du frère ?
7. Un voyageur a été :
a) 19 h. en train et 6 h. à pied [1 j. 1 h.].
b) 1 jour 8 h. en train et 16 h. en poste [2 j.].
c) 7 j. 12 h. sur un vaisseau et 20 h. en train [8 j. 8 h.].
d) 8 j. 10 h. sur un vaisseau et 4 j. 20 h. en train [13 j. 6 h.].
Quelle a été la durée du voyage ?
8. Deux gymnastes font un pari et s'engagent à parcourir une certaine distance ;
le gagnant met : a) 56 sec. ; le vaincu arrive 15 sec. plus tard [1 min 1 sec.].
b) 2 min. 48. sec. ; le vaincu arrive 32 sec. plus tard [3 min. 20 sec.].
c) 8 min. 25 sec. ; le vaincu arrive 1 min. 50 sec. plus tard [10 min. 15 sec.].
d) 14 min. 20 sec. ; le vaincu arrive 3 min. 40 sec. plus tard [18 min.].

Combien a-t-il fallu de temps au vaincu pour parcourir cette distance ?

E. BUTTET.

COMPTABILITÉ

Classe de filles. — Objets de lingerie.

I. Degré moyen.

PRIX DE REVIENT D'UN TABLIER D'ENFANT DE 3 A 4 ANS.

Il faut : 2 m. de cotonne à fr. 0,90 le mètre ; 2 m. de dentelle à fr. 0,10 le mètre ; 1 1/2 m. de galon à fr. 0,10 le mètre ; des boutons pour fr. 0,10.

Quel sera le prix de revient du tablier, si la façon est comptée à fr. 1,50 ?

Rép. : Le tablier revient à fr. 3,75.

II. Degré supérieur.

PRIX DE REVIENT D'UN PANTALON POUR DAME.

(Autre exemple : Entre-deux, petits plis et point d'épine.)

Il faut : m. 1,60 de toile à fr. 0,85 le mètre ; m. 1,50 de chevillière à fr. 0,10 le mètre ; m. 1 1/2 de broderie à fr. 0,65 le mètre ; m. 0,90 d'entre-deux à fr. 0,55 le mètre.

Toutes ces fournitures sont achetées ensemble, au même magasin, payées comptant avec un escompte du 2 1/2 %. Quel est le prix de revient du pantalon, si la façon est comptée à fr. 3,50 et la marque à fr. 0,10 ?

Rép. : Le pantalon revient à fr. 6,51.

J. F. M.

I. Prix de revient d'un tablier d'enfant de 3 à 4 ans.

1. Fournitures :		Fr. C.
2 m. de cotonne à fr. 0,90 le mètre		1 80
2 m. de dentelle à fr. 0,10 le mètre		— 20
m. 1,5 de galon à fr. 0,10 le mètre.		— 15
boutons		— 10
2. Façon		1 50
	Le tablier revient à	3 75

II. Prix de revient d'un pantalon pour dame.

1. Fournitures :		Fr. C.	Fr. C.
m. 1,60 de toile à fr. 0,85 le mètre		1 36	
m. 1,50 de chevillière à fr. 0,10 le mètre		— 15	
m. 1,5 de broderie à fr. 0,65 le mètre		— 98	
m. 0,90 d'entre-deux à fr. 0,55 le mètre		— 50	
	Total	2 99	
	Escompte 2 1/2 %	— 08	2 91
2. Façon			3 50
Marque			— 10
	Le pantalon revient à		6 51

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Ecoles normales du canton de Vaud, à Lausanne.

Le poste de maître de dessin aux Ecoles normales est au concours.

Traitement annuel de 3000 à 4000 fr.

Obligations légales.

Entrée en fonctions le 1^{er} mai 1905.

Adresser les inscriptions au Département de l'Instruction publique et des cultes (2^e service), jusqu'au 3 avril prochain, à 6 heures du soir.

NOMINATION

Le 3 mars, le Conseil d'Etat a nommé :

Pasteur de la paroisse de Villarzel, M. Paul Métraux, actuellement suffragant à Chailly (Lausanne).



* Au Vêtement Moderne *

F. KOCHER, Rue Pépinet, 2, LAUSANNE

VÊTEMENTS SOIGNÉS

pour Messieurs et Jeunes Gens, Costumes pour Garçonnetts

Vêtements de cérémonie, Complots pour Velocemans et Touristes

Manteaux et Pardessus de toutes saisons

== Pélerines, Flotteurs, Pantalons fantaisie ==

VÊTEMENTS SUR MESURE

Technicum de la Suisse occidentale, à Bienne

Ecoles spéciales :

1. L'école d'horlogerie avec divisions spéciales pour rhabilleurs et remonteurs ;
 2. L'école de mécanique théorique, d'électrotechnique, de montage, de petite mécanique et mécanique de précision ;
 3. L'école d'architecture ;
 4. L'école des arts industriels, de gravure et de ciselure, avec division pour la décoration de la boîte de montre ;
 5. L'école des chemins de fer et des postes Zag A. 13.
- (Les admissions à cette dernière n'auront lieu qu'au printemps).

Enseignement en français et en allemand.

Cours préparatoire en hiver pour l'entrée au printemps.

Examens d'admission, le **1^{er} mai 1905**, dès 8 heures du matin, dans le bâtiment du Technicum. Ouverture du semestre d'été, le **3 mai 1905**. Pour renseignements et inscriptions, s'adresser à la Direction de l'établissement. Programmes gratuits.

Bienne, le 1^{er} mars 1905.

Le Président de la commission de surveillance : **Aug. WEBER.**

On cherche pour Berlin une

jeune fille française

de 17-20 ans, diplômée et de bonne famille, pour enseigner la langue française à une fillette de 12 ans.

S'adresser à Berlin, Postamt W 30, sous chiffre A. B. 994.

W 1163

ÉCOLES NORMALES

Examens d'admission

Les examens d'admission aux Ecoles normales auront lieu les jours ci-après :

a) Pour la **IV^e classe des garçons**, les mardi et mercredi 11 et 12 avril.

b) Pour la **III^e classe des jeunes filles**, les mercredi et jeudi 12 et 13 avril.

Ils commenceront chaque jour à **7 heures du matin**.

Les jeunes gens qui désirent subir ces examens doivent s'annoncer au directeur soussigné, **avant le 1^{er} avril prochain**, et joindre à leur demande d'inscription :

a) Un acte de naissance (les étrangers au canton y joindront leur acte d'origine ;

b) Un certificat de vaccination ;

c) Un témoignage de bonnes mœurs délivré par la municipalité du domicile ;

d) Un engagement de desservir, pendant trois ans au moins, une école publique dans le canton, après l'obtention du brevet de capacité.

Les aspirants qui, en cas d'admission, désirent être mis au bénéfice des **bourses** accordées par l'Etat, doivent l'indiquer dans leur lettre d'inscription.

Pour être admis, les aspirants doivent être âgés de **15 ans**, au minimum, et les aspirantes de **16 ans** dans l'année courante ; être exempts d'infirmités qui pourraient être préjudiciables aux fonctions de l'enseignement, et subir un examen satisfaisant sur les objets enseignés à l'école primaire, dans les limites du **programme d'admission**. Ce programme sera envoyé sur demande.

H30478L

Lausanne, le 26 janvier 1905.

F. GUEX, directeur.



Vêtements confectionnés



et sur mesure
POUR DAMES ET MESSIEURS

J. RATHGEB-MOULIN

Rue de Bourg, 20, Lausanne



Gilets de chasse. — Caleçons. — Chemises. 

Draperie et Nouveautés pour Robes.
Linoléums.
Trousseaux complets.

I

nstitut pour

Directrice : M^{lle} WENTZ

Villa Verte, Petit-Lancy

GENÈVE

A côté de la Chapelle. Arrêt du tramway.

B

ègues

Consultations
tous les jours
de 1 à 4 h.

Téléphone 3470.

Pour tous renseignements, s'adresser à la Direction.

P. BAILLOD & C^{IE}

GROS

NOUVEAU MAGASIN

DÉTAIL

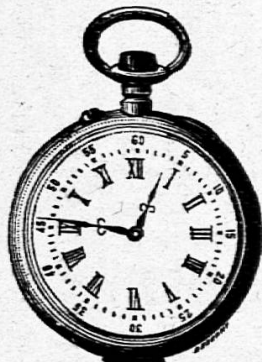
HORLOGERIE — BIJOUTERIE — ORFÈVRE

CHAUX-DE-FONDS

Léopold Robert 58.

LAUSANNE

Place Centrale



Grand choix, toujours environ
1000 montres en magasin.

Chronomètres Répétitions.

BIJOUTERIE OR 18 KARATS

Alliances — Diamants — Perles

Orfèvrerie et Bijouterie argent.

Les personnes du corps enseignant jouissent d'un escompte de 10 %.

Prix modérés — Garantie sur facture.

Maison de premier ordre et de confiance.

Envoi à choix dans toute la Suisse.

Prix spéciaux pour sociétés. Fabrication de tout décor désiré.

Montre unioniste, croix-bleue.

Spécialité de montres pour tireurs avec les médailles des tirs.

EPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 56. rue du Stand, Genève, fournir gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.

La fabrique suisse d'Appareils de Gymnastique

DE

R. ALDER-FIERZ, HERRLIBERG (Zürich)

*Médaille d'argent (la plus haute récompense) aux Expositions de Milan
1887 et Paris 1889. Exposition nationale de Genève 1896*

offre en vente, aux conditions les plus favorables, tous les appareils en usage pour
la Gymnastique des Ecoles, des Sociétés et Particuliers

INSTALLATIONS COMPLÈTES

DE

SALLES ET D'EMPLACEMENTS DE GYMNASTIQUE

Pour prix-courant et catalogue illustre, s'adresser au représentant général,

H. WÆFFLER, professeur de gymnastique à Aarau.

L'Orphéoniste

Nouvel Harmonium portatif

Nous pouvons enfin offrir à notre clientèle l'instrument si souvent demandé : un **harmonium transportable**, de dimensions restreintes, et conservant malgré tout son caractère. **L'Orphéoniste**, quoique d'un prix bien modeste joint encore à ces qualités celles d'être solide et de posséder un son des plus agréables, noble et doux, et cependant puissant.

Il est d'une utilité incontestable par exemple pour le Missionnaire, l'Évangéliste et devient indispensable aux Sociétés Chorales, ainsi qu'aux petits Orchestres. C'est aussi l'ami du Débutant.

Dimensions :

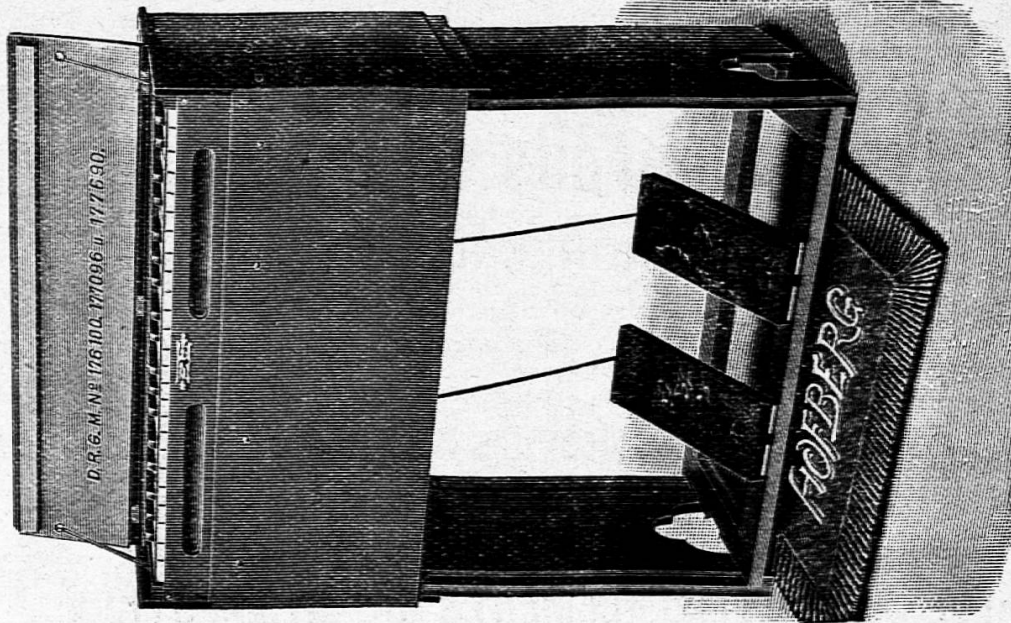
Ouvert : hauteur 77cm, longueur 64cm, larg. 30cm. — Fermé : 34 × 64 × 30cm.

L'ORPHEONISTE a 4 jeu 8', 3 1/2 octaves mi-la, 42 touches, et ne coûte que **Fr. 98.**—

FETISCH FRÈRES

Facteurs de Pianos et Harmoniums à LAUSANNE

Successale à VEVEY



Plié et fermé, cet Harmonium représente une malle portée au moyen d'une poignée en cuir placée derrière l'instrument. Poids 13 kg.

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

XLI^{me} ANNÉE — N° 11.

LAUSANNE — 18 mars 1905.



L'ÉDUCATEUR

(ÉDUCATEUR · ET · ÉCOLE · RÉUNIS ·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

U. BRIOD

Maître à l'Ecole d'application annexée aux Ecoles normales vaudoises.

Gérant : Abonnements et Annonces :

CHARLES PERRET

Instituteur, Le Myosotis, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD :

JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, professeur à l'Université.

NEUCHÂTEL : C. Hintenlang, instituteur, Noiraigue.

VALAIS : A. Michaud, instituteur, Bagnes.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & C^{ie}, LAUSANNE



ÉCOLES NORMALES

Examens d'admission

Les examens d'admission aux Ecoles normales auront lieu les jours ci-après :

a) Pour la **IV^e classe des garçons**, les mardi et mercredi 11 et 12 avril.

b) Pour la **III^e classe des jeunes filles**, les mercredi et jeudi 12 et 13 avril.

Ils commenceront chaque jour à **7 heures du matin**.

Les jeunes gens qui désirent subir ces examens doivent s'annoncer au directeur soussigné, **avant le 1^{er} avril prochain**, et joindre à leur demande d'inscription :

a) Un acte de naissance (les étrangers au canton y joindront leur acte d'origine ;

b) Un certificat de vaccination ;

c) Un témoignage de bonnes mœurs délivré par la municipalité du domicile ;

d) Un engagement de desservir, pendant trois ans au moins, une école publique dans le canton, après l'obtention du brevet de capacité.

Les aspirants qui, en cas d'admission, désirent être mis au bénéfice des **bourses** accordées par l'Etat, doivent l'indiquer dans leur lettre d'inscription.

Pour être admis, les aspirants doivent être âgés de **15 ans**, au minimum, et les aspirantes de **16 ans** dans l'année courante ; être exempts d'infirmités qui pourraient être préjudiciables aux fonctions de l'enseignement, et subir un examen satisfaisant sur les objets enseignés à l'école primaire, dans les limites du **programme d'admission**. Ce programme sera envoyé sur demande.

H30478L

Lausanne, le 26 janvier 1905.

F. GUËX, directeur.

Avis de concours

Ensuite de démission honorable du titulaire, la Commission scolaire de La Chaux-de-Fonds met au concours le poste de

Directeur des Ecoles primaires

Traitement initial : Fr. 5000 à fr. 5500, susceptible d'augmentations ultérieures.

Entrée en fonctions : le 1^{er} mai 1905.

Adresser les inscriptions au Président de la Commission scolaire jusqu'au 31 mars.

H. 908 C.

FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

CH. CHEVALLAZ

Rue du Pont, 10, LAUSANNE — Rue de Flandres, 7, NEUCHÂTEL

COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils de tous prix, du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique :

Chevallaz Cercueils, Lausanne.

LIBRAIRIE PAYOT & C^{IE}, LAUSANNE

VIENT DE PARAITRE

Quelle est la meilleure sténographie ? par J.-P.-A. MARTIN,	1 fr. —
Céréales , par M. GAROLA. Un vol. de 540 pages avec 128 figures,	5 fr. —
Viticulture , par PAUL PACOTTET. Un vol. de 484 pages avec 186 fig.	5 fr. —
Aviculture , par Ch. Voitellier. Un vol. de 490 pages avec 160 fig.	5 fr. —
Les Bonaparte en Suisse , par E. DE BUDÉ,	3 fr. 50
1815 , par HENRY HOUSSAYE. 3 ^e et dernière partie : La seconde Restauration. — La Terreur blanche,	3 fr. 50
Balzac . L'homme et l'œuvre, par A. LE BRETON,	3 fr. 50
Les Drames de l'histoire , par le COMTE FLEURY,	3 fr. 50
La question sociale dans Emile Zola , par E. DESSIGNOLLE,	3 fr. 50
Le Référendum . Histoire de la législation populaire en Suisse, par TH. CURTI. Traduction de J. ROUJAT,	3 fr. 50
Mémoires d'un petit homme , par PAUL RENAUDIN,	3 fr. 50
La petite mademoiselle . Roman par HENRY BORBEAUX,	3 fr. 50

EN SOUSCRIPTION

Histoire de l'Art

depuis les premiers temps chrétiens jusqu'à nos jours. Publiée sous la direction de M. ANDRÉ MICHEL.

Demander le prospectus illustré.

Gymnase de Berthoud

Les **examens d'admission** dans les diverses classes du Gymnase de Berthoud (section littéraire, réelle et commerciale) auront lieu le **samedi 25 mars** et le **mardi 25 avril**, dès 8 h. du matin. Les inscriptions pour l'admission seront reçues jusqu'au 18 mars par le scoussigné qui donnera tous les renseignements désirables concernant les pensions pour élèves. La demande d'inscription doit être accompagnée des certificats des dernières années scolaires, ainsi qu'un extrait de naissance. **La nouvelle année scolaire commencera le mercredi 26 avril.**

Le recteur du Gymnase :
Ch. Grütter.

BRUXELLES - VIENNE
PARIS - GENÈVE

Couronné

CHICAGO - LONDRES
MAGDEBOURG

POUDRE STOMACHIQUE UNIVERSELLE

de P. F. W. BARELLA

Eprouvée et reconnue depuis 25 ans! Tous ceux qui souffrent de l'estomac devraient l'essayer, car elle fait disparaître **de suite les douleurs et langueurs**, même **anciennes**. On envoie des **échantillons gratuits** contre les frais de port du dépôt principal, à Berlin. — Renseignements gratuits.

En boîtes de 2 fr. et 3 fr. 20.

P. F. W. Barella *Friedrichstrasse 220
Berlin S. W. 48*

Dépôt à Lausanne chez Auguste AMMANN, pharmacien.

Technicum de la Suisse occidentale, à Bienne

Ecoles spéciales :

1. L'école d'horlogerie avec divisions spéciales pour rhabilleurs et remonteurs ;
 2. L'école de mécanique théorique, d'électrotechnique, de montage, de petite mécanique et mécanique de précision ;
 3. L'école d'architecture ;
 4. L'école des arts industriels, de gravure et de ciselure, avec division pour la décoration de la boîte de montre ;
 5. L'école des chemins de fer et des postes. Zäg A. 13.
- (Les admissions à cette dernière n'auront lieu qu'au printemps).

Enseignement en français et en allemand.

Cours préparatoire en hiver pour l'entrée au printemps.

Examens d'admission, le **1^{er} mai 1905**, dès 8 heures du matin, dans le bâtiment du Technicum. Ouverture du semestre d'été, le **3 mai 1905**. Pour renseignements et inscriptions, s'adresser à la Direction de l'établissement. Programmes gratuits.

Bienne, le 1^{er} mars 1905.

Le Président de la commission de surveillance : **Aug. WEBER.**

EPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 56, rue du Stand, Genève, fournir gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.

P. BAILLOD & C^{IE}

GROS

NOUVEAU MAGASIN

DÉTAIL

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — ORFÈVRES

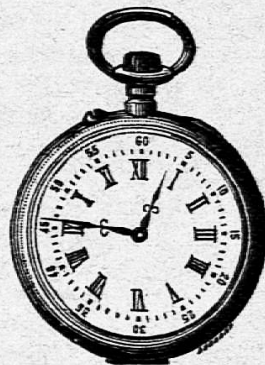


CHAUX-DE-FONDS

Léopold Robert 58.



Grand choix, toujours environ
1000 montres en magasin.



LAUSANNE

Place Centrale



Chronomètres Répétitions.

BIJOUTERIE OR 18 KARATS

Alliances — Diamants — Perles

Orfèvrerie et Bijouterie argent.

Les personnes du corps enseignant jouissent d'un escompte de 10 %.

Prix modérés — Garantie sur facture.

Maison de premier ordre et de confiance.

Envoi à choix dans toute la Suisse.

Prix spéciaux pour sociétés. Fabrication de tout décor désiré.

Montre unioniste, croix-bleue.

Spécialité de montres pour tireurs avec les médailles des tirs.